

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi, 1^{er} octobre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ordre du jour

172-10-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 10 septembre 2012

173-10-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 septembre 2012 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Procès verbal de correction du Règlement (442) sur la sécurité incendie

DÉPÔT

Le procès-verbal de correction visant à corriger des disparités du Règlement 442, adopté lors de la séance ordinaire tenue lundi, le 3 juillet 2012, a été déposé et reconnu par le Conseil, comme suit :

« **PROCÈS-VERBAL** de correction du *Règlement sur la sécurité incendie (442)*.

Dans les discussions du Conseil, lors de la séance du caucus tenue le 26 juin 2012, il avait été statué que les sanctions à l'article 50 soient de 300\$ et de 1 000\$ pour une personne physique et de 600\$ et de 2 000\$ pour une personne morale. Dans le texte final adopté, les montants des amendes prescriptibles, aux articles 50.1, 50.2 et 50.3, ont été inscrits en lettres mais les montants inscrits en chiffres ne correspondaient pas.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Hugo Lépine, Directeur Général, corrige, par le présent procès-verbal de correction, le *Règlement sur la sécurité incendie (442)* de manière que les articles 50.1 à 50.3 se lisent dorénavant comme suit :

« 50.1 Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction, et si le contrevenant est une personne physique, il est passible d'une amende minimale de trois cents dollars (300\$) et d'une amende maximale de mille dollars (1 000\$) dans le cas d'une première infraction.

- DÉPÔT 50.2 Si le contrevenant est une personne morale et qu'il contrevient à une disposition du présent règlement, il commet donc une infraction et il est passible d'une amende minimale de six cents dollars (600\$) et d'une amende maximale de deux mille dollars (2 000\$) dans le cas d'une première infraction.
- 50.3 Cependant, quiconque contrevient à l'interdiction de stationner prévue à l'article 22.1 en vertu du présent règlement commet une infraction et il est passible d'une amende de cent dollars (100\$). »
- S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la version finale dudit règlement.
- Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature. »

3) Urbanisme

3.1 Rapport mensuel des permis de construction du mois de septembre 2012

DÉPÔT Le rapport des permis de construction du mois de septembre 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Cession de parties de lots de la rue de Clare

174-10-12

CONSIDÉRANT l'acquisition de la rue de Clare du 27 août 1998 ;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente signé par la Municipalité et le promoteur Développement Sylmar inc. le 30 août 2012 ;

CONSIDÉRANT la résolution 89-05-2012 autorisant l'ouverture du prolongement de la rue Hodgson, Phase II et le bouclage de la rue de Clare ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de cadastre, reçu le 7 février 2012, modifiant le rond de virée temporaire de la rue de Clare, propriété de la Municipalité de Shannon, nécessite la cession de deux parties de terrains afin de compléter les travaux de prolongement de la rue Hodgson, Phase II ;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les travaux municipaux* ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la cession des lots 4 955 370 et 4 955 371 à Développement Sylmar inc., promoteur immobilier du secteur, responsable du bouclage des rues de Clare et Hodgson ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate Me Mario Boilard, notaire, pour la préparation d'un contrat de cession desdits lots 4 955 370 et 4 955 371 à Développement Sylmar inc ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer ledit contrat de cession pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Approbation d'une demande de modification du PIIA12-013 – Station EKO Shannon – Ajout d'une enseigne utilitaire – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

175-10-12

CONSIDÉRANT QUE Fernand Dufresne inc., propriétaire du Dépanneur EKO de Shannon, a déposé une demande de modification de PIIA dans le cadre du *Règlement sur les PIIA* (341), relativement à une enseigne utilitaire ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de modification est localisé sur le lot 4 368 387 du cadastre du Québec, sis au 435, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage commercial est autorisé ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit d'ajouter une enseigne utilitaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande l'acceptation de la demande de PIIA12-13, conditionnellement à l'élargissement de tout panneau ajouté à l'enseigne afin qu'il soit pleine largeur au lieu d'une partie seulement, tel que déposé à la demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-13 pour la construction d'une enseigne sur le lot 4 368 387 sis au 435, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 avec la condition susmentionnée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.4 Approbation d'une demande de modification du PIIA12-014 – Développement SC inc. – Place Shannon – Ajout d'enseignes utilitaires – Prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

176-10-12

CONSIDÉRANT QUE le représentant de Place Shannon inc., M. Serge Carrier, a déposé une demande de modification du PIIA de Place Shannon dans le cadre du *Règlement sur les PIIA* (341), relativement à une enseigne utilitaire ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de modification d'une enseigne est localisé sur le lot 4 368 280 du cadastre du Québec, sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet est situé à l'intérieur du périmètre urbain dans la zone C-36 où l'usage commercial est autorisé ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'agit d'ajouter deux enseignes utilitaires pour le service à l'auto d'un commerce locataire, à savoir la Brûlerie Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme recommande, tel que déposé, l'acceptation de la demande de PIIA12-14 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-14 pour la construction de deux enseignes sur le lot 4 368 280, sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Travaux public

Le conseiller Claude Lacroix nous fait un résumé, précisant que les travaux sur Wexford se termineront bientôt, qu'il y aura des correctifs à faire si les travaux sont retardés et que priorité est à donner aux grands axes.

5) Parcs et Loisirs**5.1 Agrandissement du sentier de glace**

177-10-12

CONSIDÉRANT le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce programme, il était prévu, pour 2012, la construction d'une nouvelle patinoire dans la pinède du parc municipale centrale ;

*CONSIDÉRANT QU'*il n'y a pas suffisamment d'espace pour construire cet équipement selon les normes en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE le projet « bandes de patinoire » du PTI 2012-2013-2014 est annulé ;

QUE des crédits de 20 000\$ soient alloués à un nouveau projet intitulé « agrandissement du sentier de glace » ;

QUE les crédits alloués à ce projet soient retirés ;

ET QUE ces crédits soient prélevés à même les sommes initialement alloués au projet « bande de patinoire » et virés en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Clôture pour les jeux d'eau

178-10-12

CONSIDÉRANT le jeu d'eau de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT le besoin de clôturer l'installation pour la sécurité des enfants et de l'installation même ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette clôture est estimé à moins de 25 000\$

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Pierre Bédard a reçu deux (2) soumissions suite à un appel d'offres sur demande pour l'achat d'une clôture galvanisé noir de 200 pieds de longueur, 4 pieds de hauteur incluant une barrière simple, avec poteaux coulés dans le béton pour plus de stabilité ;

	<u>Soumission</u>
Clôture Berco	5 825.00 \$
Clôtures Universelles inc.	9 876.35 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

APPUYÉ par le conseiller Mario Lemire ;

178-10-12

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Clôture Berco au montant de 5 825.00 \$, taxes en sus, pour l'achat de la clôture du terrain de jeux d'eau ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise le Directeur général de transférer ce montant du budget d'immobilisations.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique & Incendies

Le conseiller Stéphane Hamel nous fait un résumé, signalant qu'une recherche de coûts pour une embarcation est en vigueur, et que l'appel d'offres pour la peinture des camions est à venir.

8) Environnement et Hygiène

8.1 Gestion des matières résiduelles

8.1.1 Nomination du représentant de la Municipalité au conseil d'administration de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles

179-10-12

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale relative à la constitution de la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)* créée par décret du gouvernement publié dans la Gazette officielle du Québec le 11 décembre 2004 ;

*CONSIDÉRANT QU'*un représentant élu doit être délégué par chaque municipalité faisant partie de la Régie pour siéger sur le Conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la résolution 189-11-2009 nommant M. Bernard Gagné comme représentant au sein du Conseil d'administration de la Régie et sa démission de ce poste en novembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Mario Lemire agit comme substitut au sein de ce conseil depuis décembre 2011 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

APPUYÉ par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon nomme M. Mario Lemire comme représentant au sein du Conseil d'administration de la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Aqueduc et égout

Monsieur le Maire Clive Kiley fait un résumé des rinçages du réseau à venir et confirme que l'exercice semble bien régler le problème de coloration de l'eau.

8.3 Conseil de bassin versant

8.3.1 Dépôt du rapport annuel 2012 de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.)

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du rapport annuel 2012 de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier (C.B.J.C.) et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

9) Culture et Vie Communautaire

La conseillère Lucie Laperle nous fait un résumé d'activités à la Bibliothèque pour le mois de septembre, signalant qu'il y a eu 24 nouveaux membres pour un total de 1548 membres, et que 63,2 heures de bénévolats ont été travaillées par 19 bénévoles. Elle partage également les très bonnes nouvelles qu'une employée sera en retour progressif d'une maladie. Une lettre de remerciement envoyé à son remplaçant serait de mise.

Au sujet du Comité de la *Politique familiale* et à la démarche *Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)*, 714 questionnaires ont été retournés représentant 34,5% de l'envoi total. Les réponses sont actuellement en validation. Deux réunions auront lieu bientôt et ensuite un plan d'action sera dévoilé cet hiver.

Il y a eu une réunion du chantier pour les travaux de la façade du Centre communautaire. Ces travaux débiteront dès l'arrivée des matériaux

Et finalement, il y a un nouveau marché à Place Shannon – le Marché la Fine Bouche – qui fera également un service de traiteur. Impressionné par les mets ainsi que la nouvelle propriétaire très motivée, nous tenons à lui souhaiter les meilleurs vœux.

10) MRC de La Jacques-Cartier

Monsieur le Maire Clive Kiley fait un résumé et ajoute que le nouveau préfet s'adapte très bien

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois de septembre 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

180-10-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire de payer les comptes suivants :

Archambault	livres	649.29 \$
Agence du Revenu	DAS - septembre	15 423.22 \$
Aquatech Soc. de Gestion de l'eau Inc.	honoraires professionnels - aqueduc	1 270.47 \$
Bell Mobilité	cellulaires	507.29 \$
Buffet St-Émile Inc.	fin de saison - sécurité	402.17 \$
Canac Marquis Grenier	corrostop pour turbine au pont	198.68 \$
Carrières Québec Inc.	travaux - voirie	1 945.18 \$
Catholic Women's League of Shannon	2 ^e versement - robes et contribution annuelle	7 500.00 \$
Centre de Téléphone Mobile	système de communication - incendies	174.76 \$
Centre Mécanique Shannon	entretien et réparations camions	2 193.61 \$
Centre routier St-Marc Inc.	vérification mécanique	326.05 \$
Certified Laboratories	achat de l'huile - voirie	1 369.30 \$
Chatelaine	renouvellement	17.19 \$
Communauté Métropolitaine du Québec	quote-part-3 ^{ième} versement	5 480.67 \$
Consortium Roche-Hydrosys	Hon. professionnels - projet Shannon Power	73 652.99 \$
Co-op Ste-Catherine	fournitures - parcs et voirie	245.55 \$

Copie Express	factures universelles	511.46 \$
COMBEQ	cours - Vincent	114.98 \$
Dale Feeney	Honoraires Prof. - Shannon Express, historique, etc.	625.00 \$
Dessau	égouts sanitaires rue St-Patrick et paie. final aqueduc	72 143.99 \$
F. Dufresne Inc.	essence - incendies et sécurité	803.39 \$
Flora Gi Enr.	panier pour naissance	98.88 \$
Fonds d'information sur le territoire	avis de mutation	42.00 \$
Gaudreau Environnement Inc.	vidange des fosses	19 918.45 \$
G.L.P. Paysagiste Inc.	travaux – voirie	321.51 \$
Hydro-Québec	Éclairage	34.08 \$
Imprimerie Nicober Inc.	Questionnaires	3 914.90 \$
Jean-Paul Côté Inc.	produits pour aqueduc	377.12 \$
L'Heureux Inc.	produits pour machine distributrice et réparations	704.30 \$
L'outilleur Express Inc.	achat débroussailleuse, coupe herbe, lames, etc.	1 622.06 \$
Maçonnerie André Nadeau Inc.	Honoraires Prof. - bâtisse sur Jacques-Cartier - aqueduc	9 198.00 \$
Maxxam Analytics	honoraires professionnels - analyses d'eau	1 836.73 \$
M.R.C. La Jacques-Cartier	mises à jour	6 909.97 \$
Marise Comtois	brigadière scolaire	100.00 \$
Matériaux Ouellet	matériaux - bâtisse sur Jacques-Cartier - aqueduc	1 104.08 \$
Matrec Inc.	location - conteneurs sur la base	3 495.24 \$
Microcom M Inc.	honoraires professionnels - alarmes	324.39 \$
Net Plus Inc.	contrat - entretien complexe et centre etc..	4 633.78 \$
Normand Légaré	remboursement - achat de caméra - urbanisme	367.76 \$
Pare-pierre SP	enseignes	657.48 \$
Pierre Vachon	Honoraires prof. - bâtisse sur Jacques-Cartier - aqueduc	420.00 \$
Postes Canada	envoi pamphlets-événement découvert & CCFA	509.70 \$
Puribec Inc.	fournitures - testes d'eau	32.19 \$
Référence Systèmes Inc.	honoraires professionnels - Diane Brulé	572.58 \$
Régie Régionale GMR de Portneuf	bacs à ordures	1 260.00 \$
Revenu Québec	DAS – septembre	13 597.24 \$
Richer Boulet	palettes de pelouse - voirie	770.92 \$
Ronald Tardif	Honoraires. Prof. - bâtisse sur Jacques-Cartier - aqueduc	1 438.50 \$
Shannon Historical Society	contribution annuelle	2 500.00 \$
Shannon Senior Citizens	contribution annuelle	2 500.00 \$
Spécialiste	fournitures de bureau	684.83 \$
Stelem	détecteur pour les conduits - voirie	5 576.29 \$
Steven Chagnon	baseball 2012	542.00 \$
Toiture D. Arsenault	réfection de la toiture au centre communautaire	26 398.26 \$
Turcotte 1989 Inc.	Hon. Prof. – aqueduc	413.91 \$
Visa	fournitures etc. parcs/voirie/admin/incendie./aqueduc	2 378.87 \$
Voltec	contrat - entretien de luminaires	1 331.79 \$
	Total:	<u>302 143.05 \$</u>

180-10-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

14) Finances et Greffe

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

15) Varia

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

Monsieur le Maire Clive Kiley annonce qu'il y aura une séance extraordinaire le mardi, 9 octobre à 19h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Stéphane Hamel propose la levée de la séance ordinaire à 21h44.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Centre Communautaire de Shannon le mardi, 9 octobre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ouverture

Ouverture de la séance extraordinaire du Maire Clive Kiley à 19h30.

2) Ordre du jour

181-10-12

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-134 – 1, rue Kiley – régularisation d'une marge d'implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-134 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

182-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-134 déposée par M. Jean-François Mathieu, propriétaire du lot 4 367 639 situé au 1, rue Kiley, zone H-30 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de régulariser l'implantation du garage détaché situé à 2,87 m du bâtiment principal, tel que représenté sur le plan réalisé par l'arpenteur-géomètre Alain Gosselin en date du 14 novembre 2011 sous ses minutes 19 944 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-134 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-134.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-135 – 218, chemin Dublin – permission d’implantation d’une remise en cours avant – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-135 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l’urbanisme, explique l’objectif de cette demande et aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

183-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-135 déposée par M. Alain Picard, propriétaire du lot 4 369 076 situé au 218, chemin Dublin, zone RU-31 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l’implantation d’une remise de 16’ x 16’ annexée au garage en cours avant ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-135 ;

CONSIDÉRANT QU’aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-135.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5) Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-136 – 101, rue Miller – régularisation d’une marge d’implantation de garage – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d’urbanisme

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-136 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l’urbanisme, explique l’objectif de cette demande et aucune voix d’opposition ne s’est manifestée.

184-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-136 déposée par M. Stéphane Bouffard, ancien propriétaire du lot 4 368 615 situé au 101, rue Miller, zone H-17, et mandaté par le nouveau propriétaire M. Kevin Pronovost ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de régulariser l’implantation du garage détaché situé à 2,44 m du bâtiment principal tel que représenté sur le plan réalisé par l’arpenteur-géomètre Alain Gosselin en date du 31 juillet 2012 sous ses minutes 21 626 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande l’acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-136 ;

CONSIDÉRANT QU’aucune voix d’opposition ne s’est manifestée lors de l’assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

184-10-12

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-136.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) **Consultation publique et approbation de la dérogation mineure DM12-137 – 438, boulevard Jacques-Cartier – permission d'implantation d'enseignes utilitaires – prise en considération de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme**

CONSULTATION

La dérogation mineure DM12-137 est en consultation publique. Mme Sophie Perreault, conseillère responsable de l'urbanisme, explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

185-10-12

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure DM12-137 déposée par Place Shannon inc., propriétaire du lot 4 368 280 situé au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande porte plus précisément sur une demande afin de permettre l'implantation de deux enseignes utilitaires ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation, tel que déposé, de la présente demande de dérogation mineure DM12-137 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure DM12-137.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) **Règlement 444 abrogeant le Règlement (427) sur l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-lac**

186-10-12

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Sophie Perreault qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 444 intitulé :

« RÈGLEMENT 444 ABROGEANT LE RÈGLEMENT (427) SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC »

8) **Règlement 445 sur l'annexion d'une partie de la zone 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-lac relativement au chemin de Kilkenny**

187-10-12

AVIS DE MOTION est donné par la présente par la conseillère Lucie Laperle qu'elle proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 445 intitulé :

« RÈGLEMENT 445 SUR L'ANNEXION D'UNE PARTIE DE LA ZONE 85-V DE LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC RELATIVEMENT AU CHEMIN DE KILKENNY »

9) **Période de questions**

Parole est accordée au public pour une période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 19h42.

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général